



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

politiques communautaires

Question écrite n° 23865

Texte de la question

M. Bernard Accoyer attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur les conclusions de la présidence du conseil européen de Vienne des 11 et 12 décembre 1998. En vue de favoriser l'emploi durable en Europe, ces conclusions indiquent que « la Commission est invitée à autoriser les Etats membres qui le souhaitent à expérimenter une formule de taux de TVA réduits pour les services employant une main-d'oeuvre abondante qui ne sont pas exposés à la concurrence transfrontière ». Il lui demande donc de bien vouloir lui indiquer s'il entend demander à la Commission d'autoriser la France à expérimenter un taux de TVA réduit pour l'artisanat du bâtiment.

Données clés

Auteur : [M. Bernard Accoyer](#)

Circonscription : Haute-Savoie (1^{re} circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 23865

Rubrique : Tva

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 janvier 1999, page 260